

Constatation de la rupture du contrat d'apprentissage
Pour les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2019
(Art. L 6222-18 - Code du Travail)

Contrat enregistré le :sous le N° :

→ L'employeur

Raison sociale de l'entreprise :

Nom : Prénom :

Numéro SIRET : Code APE de l'établissement

Adresse de l'établissement où s'effectue le contrat d'apprentissage :

Et

→ L'apprenti

Nom : Prénom :

Né(e) le :

→ Le représentant légal (si l'apprenti a moins de 18 ans)

Nom (Père/Mère/Autre représentant légal) : Prénom :

Adresse:

Déclare(nt) qu'il est mis fin au contrat qui a débuté le

et qui devait normalement expirer le :

D'un commun accord entre les signataires

De manière unilatérale (la signature de l'autre partie n'est pas requise) :

Pendant la période de quarante-cinq premiers jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée par l'apprenti.

Sur décision de l'apprenti en cas d'obtention du diplôme avant le terme prévu du contrat (l'employeur doit être informé par écrit au moins deux mois avant la fin prévue du contrat)

Date effective de la rupture :

Fait à :le :

Signature de l'employeur

Signature de l'apprenti

Signature du représentant légal (si apprenti mineur)

Ce formulaire doit être rempli en 4 exemplaires (original + 3 copies) :

L'employeur conservera l'original et adressera :

- une copie à l'apprenti
- une copie au service Formalités apprentissage de la CCI Paris Ile-de-France pour notification
- une copie au CFA

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France.